



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 octobre 2009

DÉS AFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC ET CESSIION D'UNE
EMPRISE DE TERRAIN AU CONSEIL
RÉGIONAL - RUE GASTON BARRÉ

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
15 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jacques TAPIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

**DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET
CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU CONSEIL RÉGIONAL -
RUE GASTON BARRÉ**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 29 septembre 2008, vous avez autorisé Madame le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire en vue du déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 1 250 m² correspondant à une partie de la Rue Gaston Barré, située entre le Lycée Paul Guérin et le Lycée Gaston Barré, et entre les rues Jean Perrin et Pierre Chantelauze.

Ce projet s'est inclus dans le cadre de la restructuration de ces lycées créant un restaurant commun à ces établissements. Afin de sécuriser les abords des deux lycées et la circulation des internes et demi-pensionnaires à l'heure des repas, un accord est intervenu entre la Direction des lycées de la Région Poitou Charentes et la Ville de Niort pour la fermeture d'une partie de la rue Gaston Barré à la circulation automobile côté rue Jean Perrin.

L'emprise doit être cédée au Conseil Régional dans le cadre des dispositions de l'article 79 de la Loi du 13 août 2004. Par ailleurs dans le cadre, d'une part des transferts de propriété des lycées par l'Etat à la Région, et d'autre part de l'indivision simple existante, la cession gratuite de cette emprise sera intégrée à l'acte de transfert par l'Etat au profit du Conseil Régional, des biens immeubles dépendant du Lycée Paul Guérin, par la Ville de Niort au profit de la Région.

Au cours de l'enquête publique réglementaire qui a eu lieu du 24 novembre au 8 décembre 2008 inclus, aucune personne ne s'est présentée lors des permanences du commissaire enquêteur ou consulter le dossier d'enquête, et aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête ni adressée par courrier ou par note séparée. En conclusion, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement.

Il est précisé que dans le cadre de cette opération, il existe un réseau aérien EDF et un réseau d'assainissement unitaire pour lesquels des conventions seront nécessaires. Il existe également sur l'emprise un réseau d'éclairage public dont le coût de la dépose s'élève à environ 5 000,00 €. D'autre part, une canalisation d'eaux usées existe dans la rue Gaston Barré, une convention de servitude de passage devra être établie entre le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération de Niort pour l'entretien de cette canalisation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise d'une superficie de 1 250 m², qui sera déterminée par géomètre expert, correspondant à une partie de la Rue Gaston Barré qui sera incorporée dans le domaine privé communal ;
- rétrocéder cette partie au Conseil Régional à titre gratuit dans le cadre des dispositions de l'article 79 de la loi du 13 août 2004 ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes de cession et tous documents s'y rapportant, les frais et droits étant supportés par le Conseil Régional.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL